

305
L. 256-8

— 10 —

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi de M. AUCOIN, ayant pour objet d'accorder une indemnité de séjour aux jurés qui perçoivent une indemnité de déplacement.

(Nommée le 1^{er} mars 1900.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : BIZOT DE FONTENY. Darbot
2^o — SAVARY.
3^o — MORELLET. ~~Secrétaire~~ Guillier
4^o — AUCOIN. Secrétaire
5^o — DE CASABIANCA. Ringot
6^o — BELLE. Président
7^o — BADUEL. Haulon
8^o — EMILE GAYOT.
9^o — DENOIX.



Le 2 Mars 1900 la Commission s'est réunie dans le local du jeune bureau à 2 h 1/2

Elle a nommé : Président, M. Bella, Secrétaire M. Morellet

Étaient présents M. M. Boyet de Fontenay, Morellet, Accorin, de Casabianca, Bella, Gayot

M. Boyot de Fontenay, élu vice-président dans le premier bureau fait connaître que ce bureau est hostile à la proposition de M. Accorin.

M. Morellet a été également élu vice-président par le bureau central à la proposition (le 3^e bureau)

M. Accorin, auteur de la proposition, a été élu par le 4^e bureau. Il entre dans des développements sur les raisons d'adopter sa proposition. Il fait remarques, notamment, que s'il alloit donner d'une indemnité de séjour aux jurés ~~accusés~~ en caractère particulièrement délicat

M. De Casabianca, a été élu par le cinquième bureau comme adversaire de la proposition

M. Bella, élu par le 6^e bureau, a été désigné comme favorable, en principe, à la proposition.

M. Gayot, commissaire nommé par le huitième bureau, n'a été

commencé défavorable à la proposition.
La commission renvoie à une
séance ultérieure l'audition de
M. M. Savary, Baduel et Denois
membres des deux bureaux
septième et neuvième bureaux,
absents de la séance.

La séance est levée à 3 heures

Le Président

Le Secrétaire.

M. Belle

h. Morellet

Le 20 Mars 1900, à 1^h 1/2 de l'après
- midi, la commission s'est réunie
sous la présidence de M. Belle

Étaient présents M. M. Belle, Bizot de
Fontenay, De Carabarra, Gayot, Morellet,
Savary, accoin.

(Absents M. M. Baduel et Denois).

M. Savary, élu par le 2^{ème} bureau, est
défavorable à la proposition.

Mme Adélaïde Dorez, des explications
à l'appui de sa proposition. Elle
n'est pas contradictoire, et d'ailleurs,
de plus, elle est juste. Elle n'entraînerait pas de grands dépenses

La Commission renvoie sa prochaine séance
au 28 Mars à 1^h 1/2

Le Président

Le Secrétaire

M. Belle

h. Morellet

Le 25 mars la commission s'est réunie, à une heure et
sous la présidence de M. Belle,

Présents MM. Belle, Baduel, de Casabianca, Aucein, Gayot
Absents: MM. Savary, Morellet.

M de Casabianca dit que l'observation présentée par M. Aucein
dans la dernière réunion, relativement à l'indemnité de séjour et l'indemnité
de déplacement allouée au Président des assises, ne porte pas. En effet le
Président des assises, vient après le chef, parmi les fonctionnaires du
Département et il a de bien autres obligations que le jury.

En ce qui concerne le chiffre total duquel le montant des frais
occasionnés par la proposition de M. Aucein, il y a plus qu'un principe
à établir, il y a un chiffre à inscrire au budget, sinon la proposition
aboutit à cela. Le Sénat devrait en tenir compte.

Enfin, on va faire, des fonctions de jurés, des fonctions qui seront recherchées
avec un scandaleux empressement. Est-ce bon?

M de Casabianca se déclare opposé à la proposition.

M Bisson de Fontenay - adhère aux déclarations de M. de Casabianca.
Dans son département ces fonctions sont très recherchées, il y a encombrement.

M Baduel voudrait que l'on augmentât les indemnités des
des jurés, avec on le dessein durerait plus de huit jours. Il est contraire
à la proposition de M. Aucein dans les termes ou elle est formulée.

M Gayot est formellement hostile à la proposition en tant que
représentant des opinions du Bureau; mais il a été ébranlé par les
explications fournies par M. Aucein et s'il vote contre les conclusions au
sein de la commission, et la réserve de voter selon les conclusions quand
viendra la discussion à la Tribune.

M Denis déclare avoir été nommé par son Bureau avec mission
d'examiner la proposition au sein de la commission - il n'y en pas favorable.

M. Belle dit que dans son Bureau il s'est déclaré favorable à la
proposition de M. Aucein car souvent les personnes, pourvues de droits
comme jurés, font auprès des maires de campagne des instances très vives pour
ne pas faire partie du Jury. Une seule chose l'inquiète c'est le chiffre
de 500 francs que le rapporteur évalue pour la somme nécessaire pour cette réforme.

4
M. Duclos ayant ramené ce chiffre à trois ou quatre cent mille
francs, il le déclare alors favorable à la proposition
à l'unanimité M. de Calé Bianca en nomme rapporteur

Heu compare à la proposition,

Le Président

Le Secrétaire

D. Belle

H. Morellet

Séance du 30 9 1900.

Présents: M. M. Belle, Gayot,
Casabianca, Savary, M. Ancey,
autres sont favorables à la proposition.
M. Casabianca, rapporteur, donne lecture
de son travail. Il fait l'histoire de la
question. Il combat la proposition et conclut
à son rejet unanime et l'avis de la
Commission.

La Commission approuve le rapport.

Le Président

Le secrétaire

D. Belle

H. Morellet

Séance du 8 10 1900

Présents: M. M. Belle Président - M. M. Savary - Duclos - Ancey

Ringob - Harlog - Guiller -

M. Guiller est nommé Secrétaire -

M. Harlog comme nous comme et remplacé de la Raduec
accepterait le principe de la proposition, si l'indemnité devait être
allouée aux jurés lorsque la durée de la session dépasserait
quatre jours -

M. Riogel homme y remplacement de M. de Carabianca lui a dit
parler d'une modification dans le systeme de retribut. du jury -
M. Guilleis homme y remplacement de M. de Carabianca lui a dit
un projet de loi - elle entraine une trop lourde depense -

M. Anciez expose la raison qui justifient la proposition -
Après échange de vues, la Commission s'ajourne à un autre
ulterieur et designe M. Guilleis comme rapporteur

Le Secretaire Le 5^e

[Signature]

[Signature]

Séance du 20 Mars 1904

Présents = M. de Belle Président = Anciez - Riogel de Fontenay
Auloy - Guilleis Secrétaire =

M. Anciez expose le chiffre présumé de la dépense
à laquelle s'éleveraient ses propositions de loi =

M. Guilleis soumettra à la prochaine réunion un rapport
s'ajournerait à celui déjà signé par M. de Carabianca,

Le Secretaire Le 5^e

[Signature]

[Signature]

Séance du 7 Juillet 1908

Présents = M. de Belle - Lavarey Hanloz, Guilleis Secrétaire

M. de P. fait connaître que la Commission a été chargée
par le Sénat d'examiner le projet de loi voté
par la chambre le 14 Mars 1908, qui
alloue une indemnité aux membres du jury
criminel ou civil qui ont par droit à l'indemnité
de Leges solli par la loi du 19 Mars 1907.

La discussion est ouverte sur ce projet,
à l'unanimité la Commission l'approuve;

elle commença qu'il est la conséquence
de la loi du 19 Mars 1907, et de la
circulaire ministérielle du 19 Janvier 1908 =

Elle charge M. Guillier de faire un
rapport conduisant à l'adoption du projet.

Le P.

Le Secrétaire

Dizelle

Spitz

